

L'Elginois

Bulletin d'information n°12



Commune de
Légny
Village des pierres dorées



Sommaire

• Page 2

- Elections partielles
- Travaux à venir
- Normes personnes handicapées

• Page 3

- Sécurité incendie
- Signalétique Ponts-Tarrets
- Cadre de vie / Tourisme

• Page 4

- Enfants / Jeunesse
- Infos

Mairie

Le Bourg

69620 LEGNY

Tél : 04 74 71 61 09

Fax : 04 74 71 49 90

Ouverture du secrétariat

- mardi : 9h-11h30
- jeudi : 14h-16h30
- samedi : 9h-11h30

Permanence de

Madame le Maire

- samedi : 9h-11h30
sans rendez-vous
- lundi au vendredi
sur rendez-vous

Edito

Cette rentrée 2011 est attendue....consultés juste avant l'été, les élus des différents conseils municipaux du canton et plus largement du département, ont délibéré sur le projet de fusion des communautés de communes.

Les réactions multiples restent majoritairement unanimes sur un point : le projet tel que soumis par le Préfet satisfait peu de communes. Dans notre secteur, si l'orientation que nous souhaitons, à savoir un rapprochement avec des communautés voisines et semblables par la taille des villages, le patrimoine et les problématiques agricoles a bien été entendue, en revanche, une incompréhension totale est partagée sur le fait qu'aient été exclues de ce périmètre les communes de Sainte-Paule, Létra et Chamelet. De leur côté, les élus de la communauté de communes d'Amplepuis-Thizy ont envisagé un territoire élargi qui intégrerait notamment notre commune. Le sentiment souvent partagé, outre le fait que tout changement provoque souvent une réaction première d'inquiétude voir de rejet, est que les contours et finalités de cette réforme restent flous. Espérons que les logiques de bassin de vie soient préservées. Réponse à l'issue de la prochaine réunion de la CDCI qui devrait être réunie fin septembre/début octobre.

Le Maire.

Agenda

11 & 18 septembre Elections partielles communales – bureau de vote à la Mairie

16 octobre Concours de belote organisé par le Club Soleil d'Automne

3 décembre Vente de sapins par le Sou des Ecoles (aux Ponts-Tarrets et sur la Place du bourg)

8 décembre Dans le cadre des illuminations, animation proposée par le Comité des Fêtes



Elections partielles communales

Suite au départ de quatre conseillers municipaux, une élection partielle doit être organisée pour remplacer les quatre postes de conseillers vacants. Le bureau de vote de cette élection à deux tours, scrutin uninominal, se déroulera à la mairie de Légny les 11 et 18 septembre.



Voirie / Bâtiments publics : travaux à venir

Plusieurs travaux de voirie sont programmés :

- Aux Ponts-Tarrets, création d'un passage piétons à hauteur du pont enjambant l'Azergues
- Au centre Bourg, réfection de la chaussée de la « Petite Rue »
- Achèvement du portail école donnant sur le chemin des Ecoliers
- Achèvement des travaux Chemin de Saint Paul et création de deux derniers ralentisseurs (travaux décalés dans le temps en attente d'une réponse pour une subvention sur les amendes de police)

Est aussi programmée, la réfection d'une partie de la chaussée du Chemin de Tanay, chantier financé et réalisé par la Communauté de Communes. La commune se préoccupera ensuite de réaliser la plantation d'une petite haie en bordure de route pour limiter l'accroissement de stationnements qui gênent à la circulation et à l'accès de certaines maisons (pour rappel, espace de stationnement juste à côté du cimetière)



Accessibilité personnes handicapées : mise aux normes des bâtiments publics et de la voirie

Conformément aux décrets d'août 1999 relatifs à l'accessibilité de la voirie aux personnes handicapées et à la loi de février 2015 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, un diagnostic de l'ensemble de nos bâtiments et de notre voirie a été confié à la DDT. Son expertise rendue, le conseil municipal a statué sur la priorisation et la programmation des travaux de mise aux normes à réaliser d'ici 2015.

Quatre années de travaux sont ainsi planifiées

- **ANNÉE 1** : création d'un trottoir partant de l'entrée de la salle des fêtes et intégrant l'entrée du chemin des écoliers. Cet aménagement sécurise le cheminement piétons en entrée de village, la sortie des enfants en période scolaire. Le stationnement sera interdit le long de ce trottoir (et reporté en face de la route) pour préserver la visibilité des piétons sur la circulation.
Sont également prévus la création d'un emplacement parking réservé handicapés à la salle des fêtes, au parking du bourg et au parking du cimetière.
Enfin, une rampe amovible sera construite pour l'église.
- **ANNÉE 2** : réfection des trottoirs aux Ponts-Tarrets le long de la RD 385 et mise aux normes de tous les passages piétons avec intégration de bandes pododactiles notamment.
- **ANNÉE 3** : création d'un trottoir en entrée de village côté cimetière partant de l'entrée du Clos Maynard et allant jusqu'au début de la Petite rue. Cet aménagement, créant un rétrécissement de voie en entrée de village obligera les véhicules à ralentir car un sens de passage sera imposé et sécurisera le cheminement piétons le long de la départementale.
- **ANNÉE 4** : audit pour la mise aux normes du bâtiment de la mairie



Sécurité incendie : mise aux normes de plusieurs bâtiments et points stratégiques

Plusieurs travaux sont également programmés dans ce domaine :

- Remplacement d'extincteurs dans la salle des fêtes
- L'installation d'une alarme dans le bâtiment principal de l'école et dans la salle des fêtes
- Le remplacement de poteaux incendie endommagés ou vétustes
- La création d'un nouveau point incendie au Margand

Une fois ces travaux réalisés, une formation au maniement de l'alarme incendie et aux extincteurs sera proposée à toutes les associations de Légnv et au personnel communal. Des exercices seront également organisés avec les instituteurs et enfants de l'école.



Signalétique commerciale aux Ponts-Tarrets : mise en place d'un groupe de travail

Devant la recrudescence des panneaux en tous genres, des problèmes rencontrés par les clients de certains professionnels pour se rendre sur leur site, un groupe de travail au sein du conseil municipal se met en place, conduit par Jean-Claude Delestra et Lucie Duport, auxquels sont associés des commerçants des Ponts-Tarrets. Leur mission : remettre à plat toute la signalétique événementielle, commerciale et directionnelle aux Ponts-Tarrets et créer des plans de zonage simples pour aider touristes et clients à s'orienter plus facilement. Desservie par deux départementales, cette réflexion est également partagée avec l'équipe de la MDR du Bois d'Oingt.

Cadre de vie / Tourisme

Le lavoir de la halle réintègre les Ponts-Tarrets

Mis de côté pendant les travaux d'extension de la Halle, le lavoir qui était situé à côté des sanitaires de la Halle a regagné les Ponts-Tarrets. Sur les conseils de Michèle Ratton, Présidente du Comité de Fleurissement, le lavoir a été installé en lieu et place du local poubelles. Il marque ainsi l'entrée de la Halle. Pour le mettre en valeur, la commune a investi sur des vasques et pots fleuris. Un historique du lieu devrait venir prochainement enrichir cette entrée.



La Maison du Tourisme devrait ouvrir ses portes juste avant l'hiver.

Piloté par la Communauté de communes, les travaux de la Maison du tourisme devraient s'achever en septembre/octobre prochain et il a été décidé d'ouvrir en test la Maison pour trois mois. Le recrutement de l'animateur (-trice) de ce site en cours est géré par la Communauté de Communes du Pays du Bois d'Oingt et l'Office du Tourisme de Anse.



Informations diverses

A compter du

mercredi 7 septembre 2011

la déchetterie de Saint Laurent

d'Oingt sera ouverte toute la journée.

Mercredi / jeudi / vendredi

8 h 30 - 12 h 00 / 14 h 00 - 17 h 15

Samedi

8 h 00 - 12 h 00 / 13 h 00 - 15 h 45

Enfants/Jeunesse

Marie-Laure Guillot rejoint l'équipe communale

En remplacement de Mélody Cottard qui a souhaité rejoindre son compagnon sur Lyon, Marie-Laure Guillot, 30 ans, rejoint l'équipe communale et assurera à partir de la rentrée, la gestion de la garderie périscolaire, l'entretien des 2 nouvelles salles de classe et du bloc sanitaires, et l'entretien des communs des logements communaux sur la Place. Marie-Laure Guillot, maman d'un petit enfant, habite sur Saint-Laurent d'Oingt et était jusqu'à présent ATSEM à l'école publique de Sainte-Paule.

Rami

Le nouveau planning est disponible sur le site de la commune. A signaler l'organisation d'une première réunion thématique pour les assistantes maternelles le 11 octobre au Bois d'Oingt à 20h00, salle B.Charvet (dans les locaux de la Mairie) sur le thème « La Communication avec les parents basées sur les rythmes de l'enfant ». Avec les interventions de Mesdames Marcelle FRACHON Médecin, Véronique JOYET infirmière, Marie-Pierre LURASCHI, infirmière puéricultrice, de la Maison du Rhône du Bois d'Oingt. Nombre de places limitées, réservation obligatoire auprès de C. Champagnon, animatrice du RAMI (tel : 06/18/30/90/68)



Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse impliquant 8 communes dont Légny, il a été acté le principe de mailler davantage le territoire en créant un réseau de micro-crèches.

Notre commune a l'opportunité de se porter acquéreur d'un lot aux Ponts-Tarrets (derrière la Halle) et a décidé de proposer au CEJ Club des 8, cette parcelle pour y créer une micro-crèche. Située sur un lieu de passage important et juste en face de la gare, cette micro-crèche de 10 places devrait pouvoir ouvrir ses portes en septembre 2012 et son fonctionnement sera confié à l'association la Ribambelle. Ce bâtiment comportera également un étage avec deux bureaux à louer.